



**PROGRAMME EUROPEEN A DESTINATION DES ECOLES
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**Formulaire de modification des données d'agrément
Etablissements scolaires et assimilés**

<p>Ce formulaire signé, complet et en ordre doit parvenir par courrier postal OU électronique à l'adresse:</p> <p>Adresse : Service Public Régional de Bruxelles Bruxelles Economie et Emploi – Agriculture Programme Européen à destination des écoles</p> <p>Place Saint-Lazare 2 1035 Bruxelles</p> <p>Mail: fruit-ecole@sprb.brussels Site web: www.fruit-ecole.brussels</p>	<p>CADRE RESERVE A BRUXELLES ECONOMIE ET EMPLOI</p> <p>DATE DE RECEPTION (dossier complet, en ordre) / / 20... ..</p> <p>N° d'agrément :</p> <p>ETABLISSEMENT SCOLAIRE :</p>
--	--

Consigne :

Remplissez uniquement les points concernées par une modification et ceux marqués par un astérisque (*).

Ce formulaire comporte :

- Partie 1 : Identification du demandeur*
- Partie 2 : Fruits et légumes
- Partie 3 : Lait et produits laitiers
- Partie 4 : Engagements du demandeur*





PARTIE 1 - Identification du demandeur*

Demandeur : <input type="checkbox"/> Établissement scolaire <input type="checkbox"/> Pouvoir organisateur <input type="checkbox"/> Organisme agissant pour le compte d'une ou plusieurs écoles dans le cadre d'une demande d'aide et constitué spécifiquement dans ce but	Réseau scolaire : <input type="checkbox"/> Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles <input type="checkbox"/> Officiel Provincial <input type="checkbox"/> Officiel Communal <input type="checkbox"/> Libre subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles <input type="checkbox"/> Autre :
---	--

Notez que vous devez obtenir l'autorisation préalable de votre pouvoir organisateur (PO) afin de participer au programme européen à destination des écoles. Cette autorisation peut prendre la forme d'un PV de réunion du PO qui acte la participation de l'école, d'un mandat, d'un courrier, d'un mail ou de la signature de ce formulaire par le PO.

Veuillez annexer la preuve de cette autorisation.

Nom officiel de l'établissement scolaire :

.....

Nom officiel du pouvoir organisateur :

.....

N° Banque Carrefour des Entreprises (BCE) : - -
(il correspond généralement au n° BCE du PO)

Compte bancaire :

IBAN : - - -

BIC :

Ouvert au nom de :





Si le compte bancaire n'est pas ouvert au nom du PO mais au nom de l'établissement scolaire ou de son responsable :

Nom et prénom (votre responsabilité personnelle n'est pas engagée) :

.....

N° Registre National : _ _ - _ - - _ - _ - _

Adresse (rue, n° et code postal) :

.....

Personne de contact : (personne joignable en cas de questions)

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Demande de participation au programme :
Fruits et légumes et/ou Lait et produits laitiers ?

Fruits et légumes
→ Remplissez les parties 2 et 4

Lait et produits laitiers
→ Remplissez les parties 3 et 4

Je participe en tant que demandeur d'aide

Ou

Je participe par l'intermédiaire d'un fournisseur¹ qui sera demandeur d'aide

Je participe en tant que demandeur d'aide

Ou

Je participe par l'intermédiaire d'un fournisseur² qui sera demandeur d'aide

¹ Le fournisseur doit également obtenir un agrément avant le 31/10/2020

² Idem



PARTIE 2 – FRUITS ET LEGUMES

FRUITS et LEGUMES			
	Obligations	Recommandations	Interdictions (non admissibles à l'aide)
Origine des produits		<ul style="list-style-type: none">• Produits locaux et circuits courts• Produits originaires de l'Union européenne	
Produits	Respect du calendrier : produits de saison et locaux (cf. site web)	Produits issus de l'agriculture biologique	Pommes de terre Toute substance ajoutée suivante : <ul style="list-style-type: none">• sucres• sel• graisses• édulcorants• exhausteurs de goût artificiels
Format	<ul style="list-style-type: none">• Fruits et légumes frais• Soupe de légumes sans additifs		Produits transformés (excepté soupe de légumes sans additifs)
Fréquence et durée		<ul style="list-style-type: none">• 1 fois par semaine• 20 semaines	
Distribution aux élèves		Avant 10h du matin	<ul style="list-style-type: none">• Au repas de midi• Pendant les garderies du matin et du soir.
Plafond	9,00 € TVAC maximum par an et par élève sur base du nombre d'élèves inscrits en début d'année scolaire ³		

³ Règlement d'exécution européen 2017/39 Art.4.2c



N° FASE de l'établissement scolaire (1 à 6 chiffres) : EC-.....

Dénomination de l'établissement scolaire :

Implantations et classes participantes

N° FASE – implantation :

Nom :

Adresse :

Nombre d'élèves participants (indiquez des chiffres) :

Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire spécialisé	Nombre d'élèves

N° FASE – implantation :

Nom :

Adresse :

Nombre d'élèves participants (indiquez des chiffres) :

Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire spécialisé	Nombre d'élèves

N° FASE – implantation :

Nom :

Adresse :

Nombre d'élèves participants (indiquez des chiffres) :

Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire spécialisé	Nombre d'élèves





Fréquence et durée de distribution

Période de distribution choisie : du au

Lieux et horaires de la distribution des fruits/légumes aux élèves :

Distribution 1

Niveau : maternelle primaire S. spéc

Lieu : en classe à la récréation autre :

Jour (s) de distribution :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Heure :

Classes concernées :

Distribution 2 (optionnel : par exemple si différences entre classes)

Niveau : maternelle primaire S. spéc

Lieu : en classe à la récréation autre :

Jour(s) de distribution :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Heure :

Classes concernées :



Choix du fournisseur de fruits et légumes :

A. Fournisseurs consultés (Minimum 3, pour respecter les règles de marchés publics et être certain d'obtenir suffisamment d'offres à comparer).

Une [liste indicative non exhaustive](http://www.fruit-ecole.brussels) se trouve sur le site web www.fruit-ecole.brussels

1.
2.
3.
4.
5.

Veillez annexer les preuves de cette consultation/mise en concurrence à ce formulaire :

- **Les preuves de consultation et demandes d'offre** : courriers, mails, impressions de consultations de sites web, ... Ces preuves doivent être datées et ainsi démontrer que les fournisseurs ont disposé de suffisamment de temps pour vous déposer leur offre. Les consultations 'verbales' (téléphoniques, sur place, ...) ne sont pas valables. Vos demandes d'offre devront être **suffisamment précises en termes de critère de sélection et quant à la nature et la portée du marché**. Exemple : nombre d'élèves, nombre de livraisons, produits souhaités, quantités, adresses et périodes de livraison, ...
- **Toutes les offres reçues** : courriers, mails, impressions de consultations de sites web,

B. Nom du fournisseur choisi (si déjà connu)

Si votre fournisseur n'est pas encore choisi, envoyez ce formulaire avec ce champ vide.

Dès la sélection de votre fournisseur, envoyez le formulaire de modification [AE-03 Ecole « Formulaire de modification d'agrément »](#) à fruit-ecole@sprb.brussels

Nom du fournisseur choisi :

Adresse :

Téléphone : Site web :

E-mail :



C. Raison(s) du choix

Votre choix peut reprendre un ou plusieurs critères sous réserve qu'ils étaient prévus lors de votre consultation

Respect du budget du programme (9 € TVAC/ élève)

Prix des produits livrés

Produit Bio

Produit local

Distance entre école et fournisseur

Autre :

.....

.....

.....

D. Décision formelle d'attribution du marché :

Veuillez annexer une copie de la **décision formelle d'attribution du marché** en application de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs. La motivation exigée consiste en l'indication, dans l'acte, des considérations de droit et de fait servant de fondement à la décision. Cette motivation doit être adéquate. Le rapport d'attribution établi à l'issue de la consultation doit être daté et signé par le pouvoir adjudicataire expliquant le choix du fournisseur.

Ce document doit au minimum reprendre :

- l'objet du marché ;
- le type de consultation choisi ;
- l'identification de tous les fournisseurs mis en concurrence ;
- la comparaison des offres conformes reçues sur base des critères d'attribution (circuit court, produits issus de l'agriculture biologique...) fixés dans la demande d'offre ;
- la justification de l'attribution du marché ;
- la date d'attribution du marché au fournisseur.





PARTIE 3 – LAIT et PRODUITS LAITIERS

LAIT et PRODUITS LAITIERS			
	Obligations	Recommandations	Interdictions (non admissibles à l'aide)
Origine		<ul style="list-style-type: none">• Produits locaux et circuits courts• Produits originaires de l'Union européenne	
Produits	<ul style="list-style-type: none">• Lait nature• Yaourt⁴ nature• Fromage blanc nature	Produits issus de l'agriculture biologique	Additifs suivants : <ul style="list-style-type: none">• aromatisants• fruits• fruits à la coque ou cacao• sucres ajoutés• sel ajouté• graisses ajoutées• édulcorants ajoutés• exhausteurs de goûts artificiels
Format	Grands contenants		Contenants individuels
Fréquence et durée		<ul style="list-style-type: none">• 1 fois par semaine• 20 semaines	
Distribution aux élèves	Dans l'enceinte de l'école et pendant les heures d'école.	Avant 10h du matin	<ul style="list-style-type: none">• Au repas de midi• Pendant les garderies du matin et du soir.• Ajout de sucre ou d'additifs
Plafond par élève	5,30 € TVAC maximum par an et par élève sur base du nombre d'élèves inscrits en début d'année scolaire ⁵		

⁴ 18 MARS 1980. - Arrêté royal relatif au yaourt et autres laits fermentés : lait fermenté [produit non égoutté obtenu en faisant coaguler du lait écrémé, du lait demi-écrémé ou du lait entier, parensemencement à l'aide de bactéries lactiques, éventuellement en association avec des levures], obtenu essentiellement sous l'action simultanée de *Lactobacillus bulgaricus* et de *Streptococcus thermophilus* et dans lequel les deux espèces microbiennes spécifiques sont maintenues vivantes en quantité abondante jusqu'à la livraison au consommateur.

⁵ Règlement d'exécution européen 2017/39 Art.4.2c



PARTIE 3 – PRODUITS LAITIERS (suite)

N° FASE de l'établissement scolaire participant (1 à 6 chiffres) : EC-.....

Dénomination de l'établissement scolaire :

Implantations et classes participantes

N° FASE – implantation :

Nom :

Adresse :

Nombre d'élèves participants (indiquez des chiffres) :

Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire spécialisé	Nombre d'élèves

N° FASE – implantation :

Nom :

Adresse :

Nombre d'élèves participants (indiquez des chiffres) :

Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire spécialisé	Nombre d'élèves

N° FASE – implantation :

Nom :

Adresse :

Nombre d'élèves participants (indiquez des chiffres) :

Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire spécialisé	Nombre d'élèves





Fréquence et durée de distribution

Période de distribution choisie : du au

Lieux et horaires de la distribution des fruits/légumes aux élèves :

Distribution 1

Niveau : maternelle primaire S. spéc

Lieu : en classe à la récréation autre :

Jour (s) de distribution :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Heure :

Classes concernées :

Distribution 2 (optionnel : par exemple si différences entre classes)

Niveau : maternelle primaire S. spéc

Lieu : en classe à la récréation autre :

Jour(s) de distribution :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Heure :

Classes concernées :



Choix du fournisseur de Lait et produits laitiers :

A. Fournisseurs consultés (Minimum 3, pour respecter les règles de marchés publics et être certain d'obtenir suffisamment d'offres à comparer).

Une [liste indicative non exhaustive](http://www.fruit-ecole.brussels) se trouve sur le site web www.fruit-ecole.brussels

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

Veillez annexer les preuves de cette consultation/mise en concurrence à ce formulaire :

- **Les preuves de consultation et demandes d'offre** : courriers, mails, impressions de consultations de sites web, ... Ces preuves doivent être datées et ainsi démontrer que les fournisseurs ont disposé de suffisamment de temps pour vous déposer leur offre. Les consultations 'verbales' (téléphoniques, sur place, ...) ne sont pas valables. Vos demandes d'offre devront être **suffisamment précises en termes de critère de sélection et quant à la nature et la portée du marché**. Exemple : nombre d'élèves, , produits souhaités, quantités, adresses et périodes de livraison, ...
- **Toutes les offres reçues** : courriers, mails, impressions de consultations de sites web,

B. Nom du fournisseur choisi (si déjà connu)

Si votre fournisseur n'est pas encore choisi, envoyez ce formulaire avec ce champ vide.

Dès la sélection de votre fournisseur, envoyez le formulaire de modification [AE-03 Ecole « Formulaire de modification d'agrément »](#) à fruit-ecole@sprb.brussels

Nom du fournisseur choisi :

Adresse :

Téléphone : Site web :

E-mail :



C. Raison(s) du choix

Votre choix peut reprendre un ou plusieurs critères sous réserve qu'ils étaient prévus lors de votre consultation

- Respect du budget du programme (5,30 € TVAC/ élève)
- Prix des produits livrés
- Produit Bio
- Produit local
- Distance entre école et fournisseur
- Autre :

.....
.....
.....

D. Décision formelle d'attribution du marché :

Veillez annexer une copie de la **décision formelle d'attribution du marché** en application de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs. La motivation exigée consiste en l'indication, dans l'acte, des considérations de droit et de fait servant de fondement à la décision. Cette motivation doit être adéquate. Le rapport d'attribution établi à l'issue de la consultation doit être daté et signé par le pouvoir adjudicataire expliquant le choix du fournisseur.

Ce document doit au minimum reprendre :

- l'objet du marché ;
- le type de consultation choisi ;
- l'identification de tous les fournisseurs mis en concurrence ;
- la comparaison des offres conformes reçues sur base des critères d'attribution (circuit court, produits issus de l'agriculture biologique...) fixés dans la demande d'offre ;
- la justification de l'attribution du marché ;
- la date d'attribution du marché au fournisseur.



PARTIE 4 - Engagements du demandeur *

Je déclare avoir lu et approuvé le contenu des pages web du Programme européen à destination des écoles pour la Région de Bruxelles-Capitale (www.fruit-ecole.brussels) et je m'engage à :

- respecter la réglementation relative au programme européen à destination des écoles** (Règlements (UE) n° 2016/791, 2016/795, 2017/39 et 2017/40, Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21/09/2017 et Arrêté ministériel du 21/09/2017 entre autres) et à respecter les obligations rappelées ci-dessous ;
- distribuer gratuitement** les fruits et légumes et/ou produits laitiers repris sur la liste des produits admissibles et en dehors du repas de midi, à tous les élèves des classes participantes (identifiées dans les parties 2 et 3) pour une consommation dans l'enceinte de l'école ;
- mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pédagogiques** qui ouvriront les élèves à la diversité des produits alimentaires, à leur valeur nutritive et à la notion de produit de saison mais aussi, qui sensibiliseront les élèves à l'intérêt d'un circuit le plus court possible et d'un mode de production durable ;
- ne pas distribuer**, ou ne pas laisser distribuer, les produits bénéficiant de l'aide aux enseignants ou aux membres du personnel ;
- respecter les règles de marché public**. Selon la réglementation en vigueur, les marchés pourront être conclus sur simple facture acceptée, à condition que leur estimation soit inférieure à 30.000 euros HTVA. Je dois être en mesure de prouver la consultation de minimum 3 fournisseurs et le respect des principes y afférents, dont l'égalité, la non-discrimination, la transparence, la mise en concurrence ;
- conserver, au minimum pendant quatre ans à compter de l'introduction de la demande d'aide, toutes les pièces justificatives**, tels que les bons de livraisons, les factures et les déclarations de créance relatives aux demandes d'aides introduites ;
- rembourser toute aide indûment reçue** pour les quantités concernées, s'il a été constaté que ces produits n'ont pas été distribués aux élèves fréquentant régulièrement mon établissement scolaire ou qu'elle a été payée pour des produits qui ne sont pas admissibles au titre du programme;
- me soumettre à toute mesure de contrôle** décidée par une autorité compétente, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des documents justificatifs, la vérification des registres et les contrôles physiques ;
- informer tous les parents, chaque année et par écrit, de la distribution gratuite** de fruits et légumes et/ou de lait ou produits laitiers au sein de l'établissement scolaire;
- apposer de façon permanente dans l'entrée principale de l'établissement scolaire, à un emplacement où elle est clairement visible et lisible, **l'affiche d'information sur le programme européen à destination des écoles** (fruits et légumes et/ou lait ou produits laitiers) fournie par l'administration ;
- communiquer tout changement des données** reprises sur le présent formulaire à l'aide du formulaire AE-03.



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

N.B : Dans le cas où le demandeur pour votre établissement est le fournisseur, ce dernier pourrait être pénalisé par tout manquement de votre part. Il pourrait alors se retourner contre vous pour récupérer l'aide indue.

Fait à ; Date : / / 20...

Signature(s) du demandeur :

Chef d'établissement :	Mandataire 1 (optionnel) :	Mandataire 2 (optionnel) :
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Fonction :	Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :	Signature :

Représentant du PO

Signature :

(A défaut, cette autorisation peut prendre la forme d'un PV de réunion du PO qui acte la participation de l'école, d'un mandat, d'un courrier, d'un mail. Veuillez annexer la preuve de cette autorisation).

Nom, prénom :

Fonction :

Signature :

Cachet de la structure faisant la demande d'agrément :

